



## Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon du 21 avril 2015 à Moustier Sainte Marie

**Membres du Bureau présents :** Bernard CLAP, Trigance ; Magali CHAUVEAU, Rougon ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Charles-Antoine MORDELET, Aiguines ; Hervé PHILIBERT, Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX, Gréoux-les-bains ; Jean-Paul GOLE, Castellane ; Antoine FAURE, Aups ; Annick BATTESTI, La Bastide

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 10 février 2015 à Gréoux-les-bains

### 2. Présentation du projet d'extension du réseau SCP sur le Plateau de Valensole

Depuis plusieurs années la SCP a été chargée de proposer des solutions d'extension du réseau d'eau sur le Plateau de Valensole pour répondre à des enjeux de sécurisation de l'accès à l'eau potable et de desserte agricole. François PREVOST et Alice RACTMADOUX, représentants de la SCP, ont présenté l'état d'avancement du projet en séance en vue d'un positionnement du Parc du Verdon.

Plusieurs points ont été précisés en séance : fonctionnement des nouveaux tarifs, évolution des volumes consommés en fonction des usages... et plus particulièrement les conditions d'une prise de décision et l'existence des moyens financiers pour passer à l'étape opérationnelle.

Sur la base de cette présentation, le Président propose de rendre un avis, en lien avec le projet REGAIN, au regard de la Charte et sur la base des enjeux suivants : Enjeux eau, Enjeux environnementaux; Enjeux agricoles ; Enjeux liés à l'occupation du sol et du foncier ; Enjeux paysagers. Le projet d'avis sera soumis à l'approbation des membres du Bureau lors d'une prochaine séance.

### 3. Présentation des dispositions pertinentes de la charte à intégrer dans les SCOT

Une présentation des dispositions techniques pertinentes de la Charte du Parc du Verdon, à intégrer dans les SCOT, a été faite en séance par Adeline Goubely. Ces dispositions pertinentes constituent une sorte de mode d'emploi de la Charte du Parc.

Les élus du Bureau ont établi des préconisations de rédaction de ces dispositions dans les SCOT, orientation par orientation. Ils ont demandé à prendre plus de temps pour faire remonter leurs remarques par écrit. Aussi, le document amendé de ces remarques, sera présenté dans un premier temps aux techniciens des EPCI porteurs de SCOT, pour s'assurer de la faisabilité technique des préconisations. Puis une rencontre politique avec les Présidents ou vice-présidents des EPCI en charge des SCOT, sera organisée, les élus ayant considéré que le Parc doit mener le jeu de « l'interSCOT ».

### 4. Portage par le Parc naturel régional du Verdon du CRET du haut Var

Suite à la délibération prise par le Conseil régional en février 2015 ; les territoires sont encouragés à construire des programmes intitulés Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial. Ces programmes doivent être portés préférentiellement par des Pays et seront contractualisés avec le Conseil régional. Là où il n'y a pas de pays, la Région encourage plusieurs communautés de communes à se regrouper pour porter un CRET et peuvent, quand elles sont concernées territorialement, demander à un Parc naturel régional de porter le CRET. Ainsi les Communautés de communes « Lac et gorges du Verdon » et « Artuby-Verdon », non couvertes par un pays, ont sollicité le syndicat mixte du Parc pour porter un CRET sur leur territoire.

Les membres du Bureau ont validé le portage d'un CRET pour le compte des Communautés de communes « Lac et gorges du Verdon » et « Artuby-Verdon » et le recrutement d'un agent chargé de la rédaction de cette candidature, pour une durée de 3 mois. (Coût estimatif : 12 000 € : 6000 € PNR Verdon / 3000 € CCAV / 3000 € CCLGV)

### 5. Adhésion à la Charte des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur pour la transition énergétique

A l'issue de sa présentation, les membres du Bureau ont approuvé l'adhésion du Parc du Verdon à la Charte des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur pour la transition énergétique, dont l'objectif est de concrétiser les engagements réciproques et faire ressortir les spécificités de chaque Parc.

### 6. Charte de la Région pour la Stratégie Globale pour la biodiversité

La stratégie globale pour la biodiversité de la Région a été entérinée fin 2014 après plusieurs années de démarche de concertation à laquelle les PNR ont été associés. Elle s'appuie sur 5 orientations stratégiques et 3 principes transversaux dont l'importance de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs. Après débat, et notamment au regard des engagements que constituent les objectifs de la charte, les membres du Bureau ont autorisé le Parc du Verdon à être signataire de la Charte « Agir pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

### 7. Convention avec l'association AERIA

Les membres du Bureau ont validé la convention de partenariat avec l'association AERIA relative à l'organisation de la course à pied dans le Grand Canyon (Aiguines, Moustiers, La Palud).

### 8. Convention de mise à disposition de bateaux thermiques de manière ponctuelle

Les membres du Bureau ont validé une convention de mise à disposition pour l'utilisation des bateaux thermiques de la commune de Saint Julien le Montagnier et de la SEM de Moustiers, lors d'opérations où les canoës ne sont pas adaptés.

### 9. Convention écoparc avec la commune de Saint Julien le Montagnier

Les membres du Bureau ont validé une convention de partenariat avec la commune de Saint Julien le Montagnier, dans le cadre du dispositif écoparc 2015.

### 10. Convention écoparc avec la commune de Bauduen

Les membres du Bureau ont validé une convention de partenariat avec la commune de Bauduen qui, à travers un agent commissionné et assermenté, s'engage à réaliser 10 patrouilles spécifiquement liées à la police de l'environnement sur le site du conservatoire de Sulagran, géré par la commune de Bauduen.

### 11. Convention avec le centre équestre d'Aurabelle

Les membres du Bureau ont validé une convention avec le centre équestre d'Aurabelle pour la mise à disposition de chevaux dans le cadre de patrouilles de sensibilisation, surveillance et de répressions, représentant un coût de 8000 €.

## **12. Convention de partenariat avec l'ADT 04 et l'ADT 83**

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec les deux ADT relative à l'édition de la Carte touristique Verdon 2015.

## **13. Convention de partenariat avec Radio Verdon**

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Radio Verdon pour un coût de 7500 €, financé à 60 % par la Région.

## **14. Convention d'engagement pour la réalisation de l'ouvrage « La géographie en France au travers des Parcs naturels régionaux » avec les éditions Plume de carotte**

Les membres du Bureau ont approuvé le partenariat avec la Fédération des parcs et les éditions Plume de carotte pour la réalisation d'un livre sur l'ensemble des Parcs naturels régionaux, provisoirement intitulé « La géographie en France au travers des Parcs naturels régionaux ».

## **15. Convention 2015 avec l'association Art et culture Fabri de Peiresc**

Les membres du Bureau ont validé la convention de partenariat 2015 avec l'association art et culture Fabri de Peiresc.

## **16. Dossiers de demande de subventions**

Les membres du Bureau ont approuvé les dossiers de demandes de subventions suivants :

*Régie : aménagement de deux belvédères dans les Gorges*

**Coût total HT : 115 600 € / Etat : 34 680 € / Conseil régional : 57 800 € / CG 04 : 5 000 € / CG 83 : 6 560 € / Commune La Palud : 5 000 € / Commune Aiguines : 6 560 €**

*Agent d'entretien des espaces accueil Valx 2015*

**Coût total TTC : 7 500 € / CG 04 : 6 000 € / PNR Verdon : 1 500 €**

*Poursuite de l'inventaire du patrimoine bâti lié à l'eau*

**Cout total TTC : 21 000 € / Région, service des Parcs : 6 300 € / Région, service de l'inventaire : 10 500 € / PNR Verdon 4 200 €**

*Suite de l'étude de l'impact du piétinement engendré par les activités sportives et de loisirs sur les milieux aquatiques des Gorges*

**Cout total TTC : 21 000 € / Agence de l'eau : 10 500 € / Région PACA : 6 300 € / PNR Verdon : 4 200 €**

*Ingénierie candidature espace valléen du Parc du Verdon*

**Coût total TTC : 56 500 € / Europe FEDER POIA 22 600 € / Conseil régional : 22 600 € / PNR Verdon : 11 300 €**

*« Confirmer l'engagement du Parc naturel régional du Verdon dans la Charte européenne du tourisme durable pour fédérer la destination touristique à l'échelle du Grand Verdon »*

**Cout total TTC : 25 500 € / Région PACA : 20 400 € / PNR Verdon : 5 100 €**

## **17. Adhésion à la Fédération des parcs naturels régionaux au titre de 2015**

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement du Parc du Verdon à la Fédération des parcs, pour 2015, pour un montant de 12817 €.

## **18. Révision du loyer de Félines**

Les membres du Bureau ont décidé d'actualiser le loyer du logement occupé par Marlène Economides à Félines sur la base des consommations EDF, et taxes d'habitation et ordures ménagères, pour le passer de 302 € à 338 €.

## **19. Contribution aux actions du Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés**

Les membres du Bureau ont approuvé la contribution du PNR Verdon aux actions du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés portées par l'ARPE, pour un montant de 1000 € au titre de l'année 2015.

## **20. Adhésion à l'association « croqueurs de pommes des Alpes latines »**

Les membres du Bureau ont approuvé l'adhésion du Parc à l'association « Croqueurs de pommes des Alpes latines » (28 € par an).

## **21. Dépôt à l'INPI de la marque « Vieilles branches du Verdon »**

Les membres du Bureau ont décidé de déposer auprès de l'INPI la marque « Les Vieilles branches du Verdon ».

## **22. Convention de partenariat avec le Parc naturel régional des Baronnies Provençales**

Dans le cadre du projet inter-parc PACA sur les savoirs écologiques paysans, les membres du Bureau ont approuvé la signature d'une convention de partenariat avec le Parc des Baronnies Provençales qui travaille également sur cette thématique pour structurer et formaliser la recherche de savoirs agro-écologiques relevant de la production fruitière paysanne.

## **23. Convention cadre de partenariat 2015 avec le C.N.F.P.T.**

Les membres du Bureau ont approuvé la convention cadre partenariat avec le CNFPT PACA définissant les modalités financières des formations non couvertes par la cotisation obligatoire.

## **24. Adhésion au service archives du centre de gestion**

Les membres du Bureau ont approuvé l'adhésion du Parc du Verdon au service d'aide au classement d'archives organisé par le centre de gestion.

## **25. Remboursement des frais déplacement Thimothée Espitalier**

Les membres du Bureau ont approuvé le remboursement des frais de déplacement de M. Thimothée Espitalier, en tant que producteur, pour représenter la marque Parc à l'Assemblée générale de la Fédération des parcs qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril à Paris.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie le 28 avril 2015

Pour affichage,  
**Le Président,  
Bernard CLAP**